

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Louis-Philippe Poirier
Madame la conseillère:	Diane L'Heureux
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absente : Madame la conseillère: Nathalie Auger

Monsieur Robert Charette, directeur général adjoint, était également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de juillet 2014
- 1.4 Nomination d'un représentant au comité de toponymie
- 1.5 Don à AHHL
- 1.6 Nomination d'un directeur général par intérim
- 1.7 Nomination d'un directeur général adjoint par intérim
- 1.8 Ouverture d'un poste de secrétaire de direction pour une période indéterminée
- 1.9 Office des personnes handicapées du Québec, Prix À part entière
- 1.10 Visa Desjardins, modification d'un détenteur

### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1.1 Résultats de l'ouverture des soumissions - appel d'offres S2014-04 - acquisition d'un poste de commandement pour le service de la prévention des incendies
- 2.1.2 Résultats de l'ouverture des soumissions – appel d'offres S2014-01 - nouvelle caserne de pompiers

### **3 TRANSPORTS**

- 3.1.1 Travaux chemin des Buses, autoriser l'achat de matériel
- 3.1.2 Travaux chemin des Buses, autoriser le transport du gravier
- 3.1.3 Autorisation de transfert de propriété d'une partie de l'ancien chemin Tour-du-Lac
- 3.2 Demande d'appui à la municipalité de La Macaza – redevances pour les chemins municipaux – chemin à double vocation

### **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Adhésion à Tricentris, centre de tri, ajout à la résolution 2014.06.157 - entrée en vigueur

### **5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 *Retiré*
- 5.2 Mandat pour préparation de devis - dossier au 2063, chemin des Mésanges
- 5.3 Demande de restriction sur le lac Sainte-Marie
- 5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1840-15-0797

### **6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Entériner l'embauche de madame Alexandra Martel, à titre d'animatrice du camp de jour

**7. DÉPÔT DES RAPPORTS**

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

**8. INFORMATION DES ÉLUS**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2014.08.198**

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.1 Dérogation mineure, matricule 2035-61-0020.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.199**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.200**

**Autorisation de paiement des comptes du mois de juillet 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de juillet 2014 selon
    - o la liste des chèques totalisant 362 269,27 \$
    - o les prélèvements totalisant 5 732,33 \$
    - o le remboursement – intérêts, emprunts 16 485,65 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 384 487,25 \$

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.201**

**Nomination d'un représentant au comité de toponymie**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 95-161 décrétant la formation d'un comité de toponymie, deux membres du conseil doivent siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2014.01.007, madame Diane L'Heureux, a été nommé pour siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de nommer madame Carole Tremblay, conseillère, pour siéger au comité de toponymie.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.202**

**Don à AHHL**

CONSIDÉRANT que l'organisme AHHL (Arbitres de Hockey des Hautes-Laurentides) organise un tournoi de golf bénéfique, le 23 août 2014 à 13 h, au Club et Hôtel du Golf de Nominique, et que les profits sont remis à une fondation ayant pour objectif d'aider les familles démunies à défrayer les coûts relatifs à la pratique du hockey.

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il s'agit d'une cause méritant l'appui de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de verser un don de deux cents dollars (200 \$) à cet organisme et d'acheter un billet pour le souper seulement de ce tournoi de golf, au coût de trente dollars (30 \$).

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.203**

**Nomination d'un directeur général par intérim**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions et l'entente avec le directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU de nommer monsieur Robert Charette, directeur général par intérim, jusqu'à nouvel ordre, avec tous les pouvoirs et obligations qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.204**

**Nomination d'un directeur général adjoint par intérim**

CONSIDÉRANT que pour des raisons administratives, il y a lieu qu'une personne puisse assumer les tâches du directeur général en cas d'absence et que pour la période de vacance du directeur général, il y a lieu de répartir certaines tâches;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec l'adjointe exécutive à la direction générale et mairie;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de nommer madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe par intérim jusqu'à nouvel ordre, avec tous les pouvoirs et obligations qui s'y rattachent.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Léonne Bergeron à signer les chèques et les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Nominique, en l'absence du directeur général par intérim.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.205**

**Ouverture d'un poste de secrétaire de direction pour une période indéterminée**

CONSIDÉRANT que pour la période de vacance du poste de directeur général, la structure organisationnelle doit être modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'entériner l'ouverture d'un poste de secrétaire de direction, pour une période indéterminée, et selon les dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.206**

**Office des personnes handicapées, Prix À part entière**

CONSIDÉRANT que l'Office des personnes handicapées du Québec présente la 4<sup>e</sup> édition du Prix à part entière en hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire souligner les actions concrètes d'un organisme de notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le maire à soumettre, au nom de la municipalité de Nominingue, la candidature de « Les Papillons de Nominingue » pour le Prix À part entière, présenté par l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.207**

**Visa Desjardins, modification d'un détenteur**

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Généreux est détenteur d'une carte Visa Desjardins pour et au nom de la municipalité de Nominingue;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de demander à Visa Desjardins d'annuler la carte pour le détenteur monsieur Robert Généreux, d'émettre une nouvelle carte au nom de monsieur Robert Charette, et d'autoriser la limite de crédit pour ce détenteur à cinq mille dollars (5 000 \$).

ADOPTÉE

**Résultats de l'ouverture des soumissions - appel d'offres S2014-04 - acquisition d'un poste de commandement pour le service de la prévention des incendies**

MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER informe que suite à la procédure d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un poste de commandement, les deux soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix total avant taxes</b>
Héloc Ltée	149 580.00\$
Industries Lafleur	169 471.00\$

La Municipalité procède actuellement à l'analyse de conformité et prendra sa décision ultérieurement.

**Résultats de l'ouverture des soumissions – appel d'offres S2014-01 - nouvelle caserne de pompiers**

MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER informe que suite à la procédure d'appel d'offres relativement à la construction d'une nouvelle caserne, les cinq soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>SOMME FORFAITAIRE (taxes incluses)</b>
Tisseur entrepreneur général	1 028 336.40\$
Groupe Laverdure construction	1 063 990.00\$
Norexco construction	1 079 300.22\$
Construction Gilles Paquette	1 097 951.46\$
Landco équipe	1 147 000.00\$

La Municipalité procède actuellement à l'analyse de conformité en vue d'établir le plus bas soumissionnaire conforme, et transmettra ensuite au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les documents nécessaires à établir notre admissibilité à une aide financière dans ce dossier.

La Municipalité pourra décider d'adjuger ou non le contrat dès que le MAMOT aura terminé l'analyse de notre admissibilité ou non à cette aide financière.

**Résolution 2014.08.208**  
**Travaux chemin des Buses, autoriser l'achat de matériel**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection d'une portion du chemin des Buses, à partir de l'intersection du chemin des Pilets vers l'extrémité du chemin des Buses, sur une distance d'environ 1,4 kilomètre;

CONSIDÉRANT que les sommes sont prévues au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant à dépenser une somme n'excédant pas vingt-trois mille sept cent cinquante dollars (23 750 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat du matériel nécessaire à la réfection d'une partie du chemin des Buses.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.209**  
**Travaux chemin des Buses, autoriser le transport du gravier**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager des transporteurs suite à l'achat du gravier pour les travaux de réfection d'une partie du chemin des Buses;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant à procéder au transport du gravier par l'entremise de l'Association des transporteurs en vrac, secteur Labelle 07 inc., et à dépenser une somme n'excédant pas vingt-et-un mille dollars (21 000 \$), plus les taxes applicables, à cet effet.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.210**

**Autorisation de transfert de propriété d'une partie de l'ancien chemin Tour-du-Lac**

CONSIDÉRANT que par la résolution 1988.03.066, la Municipalité a demandé au ministère des Transports de fermer l'assiette de l'ancien chemin du Tour-du-Lac, touchant les lots 44 à 64, rang 4, 58 et 59, rang 3, 64 à 67, rang 3, 58 à 63, rang 3 et 60 à 68, rang 2, du Canton de Loranger et conséquemment de transférer directement aux propriétaires concernés le terrain dont il a été détaché;

CONSIDÉRANT le décret du Gouvernement du Québec, identifié sous le numéro 548-89, en date du 12 avril 1989 à cet effet;

CONSIDÉRANT la demande monsieur François Séguin et de madame Nathalie Daigle afin qu'il leur soit transféré une partie de l'ancien chemin (montré à l'originaire) du cadastre officiel du Canton de Loranger;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU :

De décréter la fermeture d'une partie de l'assiette de l'ancien chemin (montré à l'originaire), du cadastre officiel du Canton de Loranger, d'une superficie de 1 070,3 m<sup>2</sup>, tel que décrite à la description technique portant le numéro 13-439-1 et au plan numéro 63-491-A (minute 7 404), préparés par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre.

De céder, à titre gratuit, cette partie de l'ancien chemin aux propriétaires ou ayants droit du 3436, chemin du Tour-du-Lac.

Que tous les frais (notaire, arpenteur, etc.) soient à la charge des propriétaires du 3436, chemin du Tour-du-Lac.

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nominique tous les documents nécessaires à cette cession.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.211**

**Demande d'appui à la municipalité de La Macaza – redevances pour les chemins municipaux – chemin à double vocation**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza a adopté la résolution numéro 2014.06.124 demandant au ministère des Transports du Québec d'augmenter les montants d'aide financière versés aux chemins à double vocation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique est en accord avec la demande de la municipalité de La Macaza, et qu'elle souhaite de plus proposer une modification supplémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU

D'appuyer la municipalité de La Macaza dans sa demande auprès du ministère des Transports.

De proposer que le nombre de charges donnant accès à une aide financière soit diminué de 1000 à 500, avec l'application d'un taux progressif établi dans une règle proportionnelle débutant à 500 charges.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.212**

**Adhésion à Tricentris, centre de tri, ajout à la résolution 2014.06.157 - entrée en vigueur**

CONSIDÉRANT la résolution 2014.06.157 relative à l'adhésion de la Municipalité à Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la date d'entrée en vigueur de ladite adhésion;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que l'adhésion de la municipalité de Nominigue à Tricentris, centre de tri, débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.213**

**Mandat pour préparation de devis - dossier 2063, chemin des Mésanges**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un jugement de la Cour supérieure du Québec, en vue de faire démolir les bâtiments situés au 2063, chemin des Mésanges;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a toujours pas exécuté les conclusions de ce jugement et qu'il y a lieu que la Municipalité procède aux travaux de démolition;

CONSIDÉRANT la probabilité que certains de ces bâtiments puissent contenir de l'amiante et qu'un devis de démolition soit nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU

D'autoriser la direction générale à dépenser une somme n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$), en vue de faire préparer le devis nécessaire au lancement d'un appel d'offres pour la démolition des bâtiments.

D'autoriser l'affectation du surplus accumulé pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

**Demande de restriction sur le lac Sainte-Marie**

MONSIEUR LE MAIRE GEORGES DÉCARIE informe que suite au dépôt de la demande visant à interdire les bateaux à moteur, sauf électrique, sur le lac Sainte-Marie; ainsi qu'à limiter la vitesse maximale à 10 km/heure sur ce même lac, le Bureau de la sécurité nautique – Région du Québec (BSN-RQ) a recommandé le transfert du dossier au Bureau de la sécurité nautique à Ottawa afin de poursuivre les étapes réglementaires nécessaires à une modification éventuelle au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)*.

**Résolution 2014.08.214**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), matricule 1840-15-0797**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA déposée par le propriétaire du 2216 chemin du Tour-du-Lac (matricule 1840-15-0797);

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à repeindre la finition extérieure du bâtiment, en gris foncé avec cadrage des fenêtres en blanc;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies s'harmonisent bien avec les propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 7 août 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA pour l'exécution de travaux de peinture à la propriété située au 2216, chemin du Tour-du-Lac (matricule 1840-15-0797).

ADOPTÉE

**Résolution 2014.08.215**

**Entériner l'embauche de madame Alexandra Martel, à titre d'animatrice du camp de jour**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre pour le camp de jour, pour la saison estivale 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de ratifier l'embauche de madame Alexandra Martel, à titre d'animatrice du camp de jour, selon les dispositions de la convention collective en vigueur à la Municipalité, pour la saison estivale 2014.

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports**

**Service de la prévention des incendies**

[Dépôt du rapport mensuel de juillet 2014 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service des incendies.](#)

**Service des travaux publics**

[Dépôt du rapport des travaux effectués en juillet 2014 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de juillet 2014.](#)

**Service d'urbanisme**

[Dépôt du rapport du Service d'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2014.](#)

**Service des loisirs**

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de juillet 2014, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

**Résolution 2014.08.216**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Georges Décarie  
Maire

---

Robert Charette  
Directeur général adjoint



**Certificat de crédit # 2014-08**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nomingue aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du onze août deux mille quatorze (11 août 2014).

À Nomingue, ce onzième jour d'août 2014.

---

Robert Charette  
Directeur général adjoint

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*